

1 INTRODUCTION

Le présent addenda à l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES) contient de l'information et une analyse qui complètent ou mettent à jour les documents suivants :

- les parties D et E du volume 3 de l'ÉES (déposée en octobre 2014 auprès de l'Office national de l'énergie [ONÉ])
- la section 4 du volume 9 de l'ÉES dans le volume 3 de l'annexe du rapport supplémentaire n° 1 (déposé en janvier 2015 auprès de l'ONÉ).

Cet addenda porte plus particulièrement sur les composantes valorisées (CV) socioéconomiques dans les segments du Québec et du Nouveau-Brunswick. Cette évaluation des effets tient compte de la description actuelle du projet telle qu'elle est décrite dans le volume 13 de l'ÉES, partie B, Aperçu, section 2.

Les composantes du projet au Québec et au Nouveau-Brunswick ont été modifiées depuis le dépôt de l'ÉES. Les modifications notables ayant une incidence sur les CV et qui font l'objet d'une discussion dans la présente section sont les suivantes :

- un changement au calendrier de construction du projet, passant de 2015-2018 (comme il est indiqué dans l'ÉES) à 2018-2020
- une augmentation du coût d'investissement du projet, passant de 11,3 milliards de dollars (comme il est indiqué dans l'ÉES) à 15,6 milliards de dollars
- une augmentation du coût d'exploitation annuel moyen du projet, passant de 666 millions de dollars (comme il est indiqué dans l'ÉES) à 964 millions de dollars
- l'ÉES traitait du terminal maritime de Cacouna et de l'infrastructure afférente (notamment la station de pompage, le terminal de réservoirs et le pipeline d'interconnexion de Cacouna), qui ont maintenant été retirés
- 61 modifications du tracé présenté dans l'ÉES, ce qui représente une réduction de la longueur du pipeline de 69 km au Québec
- une augmentation du nombre de réservoirs et de leur taille au terminal de Saint John
- les modifications apportées au terminal maritime Canaport d'Énergie Est a donné lieu à une jetée sur chevalets plus courte que ce qui avait été indiqué dans le volume 4 de l'ÉES
- les légères modifications du tracé du pipeline au Nouveau-Brunswick
- une augmentation de la navigation maritime dans la baie de Fundy en raison du retrait du terminal maritime de Cacouna.

Conformément à ces modifications apportées aux composantes du projet pour le Québec et le Nouveau-Brunswick, les CV socioéconomiques suivantes sont incluses dans cet addenda :

- l'occupation humaine et l'utilisation des ressources (voir la section 2)
- les ressources patrimoniales (voir la section 3)
- l'emploi et l'économie (voir la section 4)

Les infrastructures et les services ainsi que le bien-être social et culturel ne sont pas inclus puisque les modifications susmentionnées concernent la même zone d'étude locale (ZÉL) indiquée dans l'ÉES et ne devraient pas avoir des répercussions concrètes sur les effets résiduels précisés dans le volume 3 de l'ÉES. De même, les ressources paléontologiques n'ont pas été incluses dans le présent addenda puis les modifications apportées au projet n'ont pas d'incidence sur les conclusions précédentes de l'évaluation.

Les modifications apportées au projet devraient avoir des répercussions sur les effets résiduels estimés sur l'emploi et l'économie, mais aucune sur l'importance des effets décrits dans le volume 3 de l'ÉES.

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

Malgré les modifications apportées au projet décrites ci-dessus, le contexte socioéconomique régional pour le Québec est resté le même que celui décrit dans l'ÉES. Plus particulièrement, le projet est encore situé dans la vallée du Saint-Laurent, où réside près de 80 % de la population du Québec (gouvernement du Québec, 2015). De plus, les définitions des aspects socioéconomiques de la province sont conformes à celles présentées dans l'ÉES, notamment :

- La zone à l'étude englobe plusieurs centres urbains et a une densité de population relativement élevée, sauf dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, qui est principalement composée de terres publiques non habitées.
- Malgré les variations saisonnières quant à la demande en hébergement dans la plupart des régions coupées par la ZÉL, il ne devrait y avoir aucun problème pour l'hébergement des travailleurs de la construction affectés au projet. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, on propose tout de même d'établir un camp de travail temporaire autonome pour y héberger les travailleurs de la construction et les cadres affectés au projet.
- La disponibilité et l'accessibilité des services de santé et d'urgence dans chaque région administrative de la ZÉL sont semblables à celles décrites dans l'ÉES. La nouvelle partie du tracé du pipeline, qui passe sur des terres publiques, est légèrement plus loin des services communautaires existants, donc plus isolée. Le temps d'intervention et les distances entre les infrastructures et les services seront pris en considération dans le plan des mesures d'urgence.
- Le réseau de transport de la ZÉL a une capacité suffisante pour accueillir la circulation liée à la construction du projet qui est prévue, grâce à la mise en œuvre de mesures d'atténuation ainsi que de gestion des infrastructures et services.

RÉSUMÉ

En tenant compte de l'information susmentionnée, les conclusions de l'ÉES relatives aux infrastructures et services ainsi que le bien-être social et culturel (indiquées dans les sections 7 et 8 de la partie D du volume 3 de l'ÉES) restent les mêmes. Par conséquent, elles ne font plus l'objet du présent addenda.

CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'emplacement, et par conséquent la ZÉL, des composantes modifiées du projet au Nouveau-Brunswick reste le même que celui décrit dans l'ÉES. Par conséquent, les facteurs socioéconomiques de référence fournis dans l'ÉES demeurent inchangés. Par exemple, la répartition de la population et la capacité des fournisseurs de services locaux et des infrastructures relatives au projet sont les mêmes. De plus, les mesures d'atténuation et de gestion décrites dans la partie E du volume 3 de l'ÉES sont requises et appropriées, en raison des effets prévus découlant de la modification des composantes du projet.

RÉSUMÉ

Les effets résiduels sur les infrastructures et services ainsi que le bien-être social et culturel au Nouveau-Brunswick déterminés dans l'ÉES devraient rester inchangés, malgré les modifications apportées au projet. Par conséquent, le présent addenda mettra principalement l'accent sur les effets résiduels sur l'emploi et l'économie.

